

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

SÉCURITÉ

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et Sébastien Lecornu, ministre des Armées ont inauguré la gendarmerie de Pacy-sur-Eure et confirmé l'ouverture de la brigade mobile de la Vallée d'Eure au 1er septembre prochain.

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des outre-mer et Sébastien Lecornu, ministre des Armées, ont inauguré la nouvelle caserne de gendarmerie de Pacy-sur-Eure dont la commune est propriétaire.

Les travaux, d'un coût total de 5,8 M€ ont bénéficié d'une subvention de la gendarmerie nationale de 754 000 € et d'une subvention de la préfecture au titre de la DETR de 500 000 €. A l'occasion de cette inauguration, le ministre de l'Intérieur et des outre-mer a confirmé la mise en œuvre le 1er septembre prochain, de la brigade mobile de la Vallée d'Eure, compétente sur 16 communes et qui comptera 6 effectifs nouveaux.



FONDS VERT



La mise en œuvre du fonds vert dans le département de l'Eure se poursuit avec 8 lauréats, pour un montant de 667 971 €

- Relanternage en LED de la voirie des parcs et zones d'activités de la communauté d'agglomération Seine-Eure ;
- Rénovation énergétique de l'espace culturel et associatif de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton ;
- Isolation extérieure de la salle des fêtes de Condé-sur-Risle ;
- Installation de dispositifs destinés à prévenir les risques d'incendies de forêt et de végétation à Chauvincourt-Provemont, Chamblac, Autheuil-Authouillet, La Vieille-Lyre et Harcourt.

+ Plus d'informations : pref-27-fondsvert@eure.gouv.fr

Visite d'Olivia Grégoire au Vaudreuil et à Gaillon

Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, est allée vendredi 5 avril à la rencontre des artisans d'art dans les ateliers du Carré-Saint-Cyr. Elle a notamment pu échanger avec une relieure d'art, un designer textile, une filographe, une luthière. Elle s'est rendue ensuite au Salon des métiers d'art, au Château de Gaillon.

La ministre a annoncé avec la Fondation du patrimoine, les 15 premiers lauréats du Fonds de soutien aux métiers d'art, qui vise à préserver nos savoirs-faire et à accompagner nos artisans d'art dans leur quotidien.

En Normandie, c'est la forge du chantier de la Mora qui sera reconstruite grâce au soutien de l'État et du savoir faire des artisans d'art.

La deuxième sélection de projets est ouverte jusqu'à mi-septembre 2024. Tous les projets de restauration du patrimoine sont éligibles, sous deux conditions :

- que le projet fasse appel à des métiers d'art,
- que le projet soit situé dans des communes de moins de 10 000 habitants.



- Pour soumettre un projet, contactez les délégations régionales de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/contact
- Liste des [15 premiers lauréats du Fonds de soutien aux métiers d'art](#)



VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Aurore Bergé et Guillaume Kasbarian dans l'Eure pour échanger sur les violences faites aux femmes

Les ministres Aurore Bergé et Guillaume Kasbarian sont venus à la rencontre des élus et des acteurs de la lutte contre les violences intrafamiliales, vendredi 5 avril dans l'Eure.

A Évreux, ils ont salué la création prochaine de la Maison des femmes pour un accompagnement social, juridique et médical des victimes. La ministre chargée de l'égalité femmes hommes et de la lutte contre les discriminations a échangé avec des femmes victimes de violences qui ont trouvé un refuge grâce à Accueil service.

A Louviers, Guillaume Kasbarian, ministre délégué chargé du Logement a visité un centre d'hébergement et de réinsertion sociale de la Fondation Armée du Salut, composé de 70 places, dont 20 dédiées aux victimes de violences.



Plus d'informations sur la [politique de prévention des VIF](#)

Renforcement de l'axe électrique entre l'Eure et la Seine-Maritime

Le 10 avril, les fuseaux et emplacements de moindre impact des nouveaux ouvrages électriques prévus entre l'Eure et la Seine-Maritime ont été arrêtés par les préfets de la Seine-Maritime et de l'Eure à la suite de la deuxième Instance locale de concertation.

Passer des énergies fossiles aux énergies décarbonées est une priorité pour le climat, et cela concerne chacun de nous dans tous les secteurs d'activité, dans le chauffage, dans les transports et dans les processus industriels. Répondre à cet enjeu, c'est le sens de ce projet, qui vise à renforcer le réseau de transport d'électricité entre l'Eure et la Seine Maritime pour répondre à la multiplication par 4 de la demande d'électricité attendue dans les prochaines années.

Un projet aussi dimensionnant pour le territoire ne peut se construire qu'avec la participation active des riverains, élus, associations, représentants des entreprises et du monde agricole. Le choix de ces implantations est ainsi le résultat d'une double concertation : celle dite "concertation Fontaine", commencée en novembre dernier, et celle du public, qui s'est déroulée du 27 novembre au 19 janvier 2024.

Le dialogue ne s'arrête pas là : la deuxième phase du projet s'ouvre désormais. Elle a pour but de déterminer, à l'intérieur des fuseaux validés, les emplacements précis de nouvelles installations, en particulier de la ligne souterraine et de la ligne aérienne.

+ Informations sur les fuseaux retenus sur le site internet du projet "[Transition énergétique des boucles de la Seine](#)".



Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) : point d'étape en conférence départementale

Comme le mentionnait le numéro 22 de Ligne directe du 15 janvier dernier, l'échéance proposée aux communes pour remonter des projets de ZAE nR, initialement fixé au 31 décembre 2023, avaient été reportée afin de tenir compte des remontées légitimes sur le calendrier contraint et offrir un temps plus adapté aux collectivités de s'approprier le sujet et de mener la concertation locale utile.

Cette 1ère échéance reportée à fin mars étant désormais achevée, la préfecture a pu organiser une conférence départementale sur la base des propositions de ZAEnR déposées sur le géoportail par les communes.

Cette conférence départementale de l'Eure s'est tenue ce jeudi 11 avril 2024. Elle a été l'occasion d'un temps d'échange, prévu par le dispositif de la loi APER, sur la dynamique engagée sur le territoire eurois :

- 104 communes ont ouvert un compte sur le géoportail ;
- 696 projets de ZAEnR ont été déposés principalement sur du photovoltaïques mais aussi de la biomasse, de la méthanisation, de la géothermie, de l'éolien ;
- 339 de ces ZAEnR ont été soumis à avis et/ou validation définitive par les services de l'État.

Les territoires qui ont bénéficié d'un accompagnement de leur intercommunalités ont pu avancer de manière plus marquée. A ce titre la Communauté de Communes de Lyons Andelle a pu témoigner du travail collectif réalisé par ses 30 communes et l'animation mise en place en termes de conseil et d'appui.

Pour partager l'état d'avancement de la mobilisation euroise, [ci-joint le support de présentation de la conférence départementale](#).

Les communes qui ont proposé des zones mais qui n'auraient pas encore joint leur délibération en conseil municipal peuvent les transmettre aux équipes (isabelle.burel@eure.gouv.fr ou marie-ange.boishardy@eure.gouv.fr).

Sur la base des projets qui seront arrêtés et transmis au niveau régional, le comité régional énergies devra rendre un avis sous 3 mois (juillet) et évaluer si les projets normands permettent de répondre aux enjeux en matière de production d'énergies renouvelables.

Sans attendre cette évaluation, les territoires qui n'auraient pas encore eu le temps de formaliser des projets peuvent anticiper les prochaines échéances (ouverture de compte sur le géoportail, dessin de la ou les ZAEnR en projet, délibération en conseil municipal).

- + Pour plus d'information, rendez-vous sur [le site de la préfecture](#).
Votre référent préfectoral reste à votre disposition : isabelle.burel@eure.gouv.fr

Exercice incendie dans la cathédrale d'Évreux

Le service interdépartemental de protection civile de la préfecture (SIDPC) et l'unité départementale de l'Architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Eure ont organisé un exercice incendie dans la cathédrale Notre-Dame d'Évreux, jeudi 11 avril.

L'objectif de cet exercice était de préparer à ce risque potentiel l'affectataire du site (le diocèse), et l'exploitant du musée adjacent (Évreux Porte de Normandie) comme les différents intervenants mobilisés en cas d'incendie, de tester la coordination des services et la gestion du public.

Des engins de lutte contre l'incendie ont été mobilisés par le SDIS 27, les forces de l'ordre étaient également présentes.

Cet exercice s'inscrit dans le plan d'actions « sécurité des cathédrales », élaboré par la direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture, qui préconise l'organisation d'exercices dans les parties hautes des édifices. La cathédrale Notre-Dame d'Évreux est référencée parmi les 89 sites concernés au niveau national par ce plan d'action.

La cathédrale d'Évreux est depuis la loi 1905 de séparation des églises et de l'État un monument dont l'État est propriétaire.



21 maîtres nageurs sauveteurs ont passé leur certificat d'aptitude

Le Service départemental jeunesse engagement sport (SDJES) de l'Eure a délivré à 21 Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) leur certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur (CAEPMNS).

Les MNS sont tenus tous les 5 ans de suivre une révision obligatoire pour continuer à exercer leur profession.

Cette validation atteste que le MNS continue de présenter les garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

La CAEPMNS est d'une durée de 21 heures réparties sur 3 jours. Elle comprend une formation de mise à niveau et une évaluation, conformément à l'arrêté du 20 janvier 2022.

Pour son organisation, le SDJES s'appuie sur plusieurs partenariats :

- le Sporting Club de Bernay section sauvetage aquatique pour la mise à disposition de leurs formateurs,
- le SDIS de l'Eure pour la mise à disposition de formateurs secouristes,
- l'intercommunalité de Bernay Terres de Normandie pour la mise à disposition du centre nautique André Perrée et la ville de Bernay pour les salles de cours.

La formation comprend :

- des contenus liés aux procédures de secours (savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours, pratiques et techniques, et connaissances réglementaires).
- des contenus liés à l'évolution de l'environnement professionnel du métier de MNS (respect des règles de sécurité, prise en compte des personnes en situations de handicap, évolutions réglementaires en matière de traitement de l'eau et de l'air, etc.).

Un crash test grandeur nature pour sensibiliser les collégiens à la sécurité routière

Vendredi 12 avril, la société "Drag auto pub" est intervenue au lycée des Fontenelles de Louviers. Un cascadeur auto spécialisé dans la prévention routière a réalisé devant 400 élèves de seconde des lycées des Fontenelles et Decrétot, un "crash test pédagogique", en s'élançant à 50 km/h, contre un scooter et une voiture.

Les services de la police nationale et municipale et les pompiers du SDIS de l'Eure ont donné de leur temps pour simuler la prise en charge des victimes, figurées par des mannequins réalistes.

Cette démonstration, accompagnée d'un commentaire pédagogique, a permis de sensibiliser les adolescents aux effets physiques de la vitesse (distances de freinage, violence des chocs) et à l'importance des mesures de protection (port de la ceinture et des équipements individuels).

Cette action, inscrite dans notre plan départemental d'actions de sécurité routière, a été organisée à l'initiative de la préfecture et de l'Éducation nationale avec le soutien de la commune de Louviers.

La coordination de la sécurité routière, à la préfecture, anime les politiques de prévention des comportements dangereux sur la route et peut vous apporter conseils, expertise et soutien à vos projets.

Cette politique locale repose en grande partie sur nos intervenants départementaux de sécurité routière, bénévoles formés, accompagnés et indemnisés par l'Etat, qui s'impliquent tout au long de l'année auprès des différents publics. La préfecture recrute des personnes de tous âges, disponibles et motivées, souhaitant s'investir quelques jours dans l'année ou davantage pour diffuser de l'information, animer des ateliers ludiques et pédagogiques, ou encore témoigner de situations d'accidents vécues.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, et à diffuser l'affiche de notre campagne de recrutement.

- ✚ Pour agir auprès de vos publics, scolaires, jeunes ou adultes, ou pour faire le point sur vos besoins, n'hésitez pas à les contacter à l'adresse courriel : pref-coordination-securite-routiere@eure.gouv.fr
Télécharger l'affiche : <https://www.eure.gouv.fr/Actualites/Devenez-Intervenant-de-la-securite-routiere-benevole-!-IDSR>



Projet d'autoroute Paris-Normandie en flux libre

Les travaux de flux libre de l'autoroute Paris-Normandie, initiés en mai 2023 sur l'A154 à Incarville, à sa jonction avec l'A13, doivent aboutir d'ici 2027. Les premières mises en service sont prévues pour 2024.

Le dispositif à péage flux libre sera installé entre Paris et Caen, sur les autoroutes A13 et A14, ainsi que sur certains embranchements qui rejoignent ces voies autoroutières.

Les portiques de détection des véhicules seront installés en section courante, mais également au niveau des entrées et sorties de certains échangeurs.



Quel est l'intérêt du flux libre ?

L'objectif premier du passage en flux libre est dans un premier temps de faciliter la conduite des usagers, en supprimant les barrières de péage physiques, pour les remplacer par des portiques qui identifieront leur véhicule à son passage, sans qu'il soit nécessaire de ralentir ou s'arrêter. Cette décongestion permettra de réduire l'accidentalité et la pollution sonore et visuelle. Cela entraînera également une réduction de l'impact foncier, avec des zones entières de péages rendues à la nature et revégétalisées.

Le fonctionnement du paiement

Si le flux libre verra la fin du ticket papier, il faudra toutefois toujours s'acquitter de son passage.

Pour cela plusieurs solutions s'offriront à l'utilisateur :

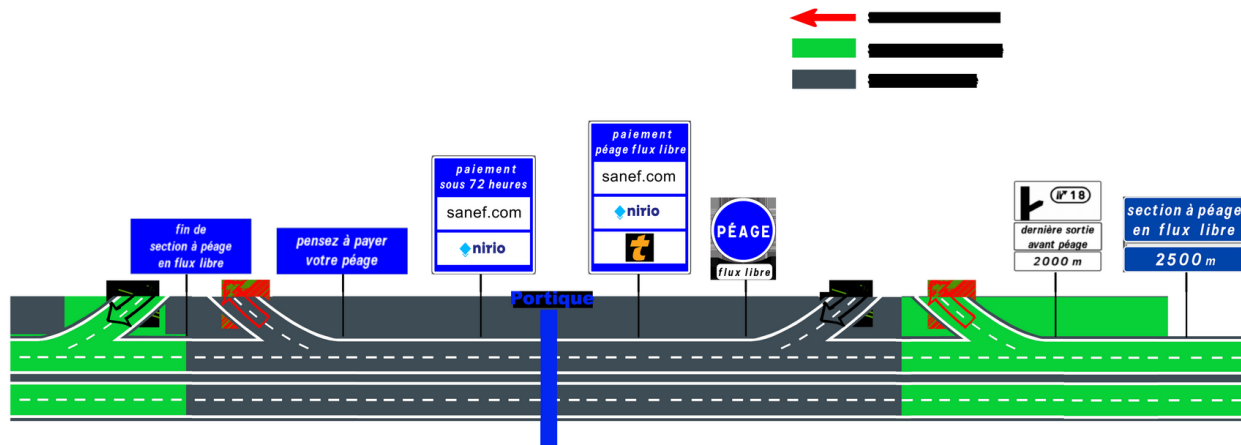
- Il est abonné au télépéage : le système effectuera l'encaissement grâce à son boîtier télépéage, comme c'est le cas aujourd'hui ;
- Il n'est pas abonné télépéage : dans les 72 h après son passage, il devra se connecter sur le site de l'autoroute afin de régler son trajet. S'il omet de le faire, une facture lui sera adressée. En cas de non règlement à l'issue du rappel, une contravention sera dressée.

Il sera en principe possible de payer un trajet effectué sur des bornes situées sur des aires de repos, ainsi que dans l'un des 10 000 points de vente agréés Nirio (service de paiement La Française des Jeux - FDJ).

Toutefois, l'itinéraire contiendra toujours des secteurs présentant la gratuité des mouvements internes. Tout usager qui entrera sur l'autoroute au niveau d'un échangeur ne contenant pas de portique, et qui sortira de l'autoroute avant de rencontrer un portique n'aura pas de péage à payer.

L'expérimentation de la signalisation

L'arrêté du 18 mars 2024 relatif à l'expérimentation d'une signalisation routière relative au péage sans barrière dit « flux libre » sur les autoroutes A13 et A14 entre Paris et Caen pose les principes de l'expérimentation de la signalisation associée au flux libre. L'expérimentation ne porte donc pas sur le flux libre en lui-même, mais sur la signalisation. Elle sera mise en place dès la fin des travaux pour une durée de trois ans. Un rapport d'évaluation sera produit et transmis à la déléguée à la sécurité routière et à la directrice des mobilités routières.



Nouvel abondement de 320 M€ de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au niveau national

En 2024, pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement a décidé d'augmenter la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros.

En deux années, l'État aura ainsi abondé la DGF de 640 M€, un niveau historique après 13 années de stabilité de cette dotation. Au niveau national, la DGF 2024 s'élève à 18,91 milliards d'euros pour le bloc communal dont 12,58 milliards d'euros pour les communes et 6,33 milliards d'euros pour les EPCI à fiscalité propre. La DGF 2024 des départements atteint 8,26 milliards d'euros.

Cet abondement se traduit dans l'Eure par une hausse de 2,59% (soit + 3,13 M€) pour la DGF des communes qui atteint 124 M€. En 2024, ce sont ainsi 85,1 % des communes euroises qui voient leur DGF augmenter, augmentation dont avaient déjà bénéficié 93,8 % des communes l'an passé.

La DGF 2024 des EPCI eurois est de 41,5 M€, ce qui représente une augmentation de + 1,48 % (soit + 607 K€). L'attribution DGF 2024 du Conseil départemental est stable à 79,5M€.

Les attributions individuelles DGF 2024 sont consultables sur le site de la Direction générale des collectivités locales à l'adresse suivante : www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr

Comme chaque année, la notification définitive de la DGF s'effectuera par arrêté ministériel publié au journal officiel courant juin en même temps que celui de la dotation pour les communes nouvelles (DCN), dotation désormais décorrélée de la DGF.

Les sous-préfets d'arrondissement sont à votre écoute pour toute information complémentaire ou examen de votre situation individuelle.





Autorisations de stationnement (ADS) accordées aux taxis sur leur territoire

Les maires ou les présidents d'EPCI à qui cette compétence a été confiée, accordent les autorisations de stationnement (ADS) aux taxis sur leur territoire. L'ADS permet aux exploitants de taxis de circuler et stationner sur la voie publique en quête de clientèle, hors de toute réservation préalable. Il leur est par ailleurs obligatoire d'exploiter une ADS depuis au moins 2 ans pour conventionner avec la CPAM en vue d'exercer l'activité de transport de patients sur prescription médicale.

Depuis 2014, les ADS délivrées sont incessibles et doivent être exploitées personnellement, de manière continue, par leur titulaire sans possibilité d'être louées à autrui. Valables 5 ans, elles sont délivrées aux demandeurs inscrits sur une liste d'attente officielle, selon des règles définies par le code des transports. Les ADS délivrées avant 2014 restent soumises à des règles distinctes.

Pour connaître les règles relatives aux ADS, [rendez-vous sur le site internet de la préfecture](#).

Un registre national de disponibilité des taxis est aujourd'hui instauré par la loi. La déclaration de la liste de leurs ADS est obligatoire pour l'ensemble des collectivités.

Pour renseigner vos ADS, [rendez-vous ici](#).

+ Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : pref-transportst3p@eure.gouv.fr

MÉMOIRE



80e anniversaire du Débarquement

Vendredi 12 avril s'est tenu à la préfecture le 3e comité départemental de préparation des commémorations du 80e anniversaire du débarquement en Normandie. A cette occasion, 10 nouveaux projets présentés par les communes, les intercommunalités, le conseil départemental, le Conseil régional, la gendarmerie et d'autres services de l'État ont été labellisés.

Au total une trentaine d'initiatives locales ont reçu la labellisation ou sont en cours d'examen.

Le préfet tient à saluer la forte mobilisation de tous, à remercier tous les acteurs et notamment les bénévoles pour leur énergie, leur disponibilité, leur engagement à porter haut les couleurs de l'Eure à cette occasion, en mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté et pour la libération de la France.

Il est encore possible d'adresser à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, qui coordonne l'ensemble du processus, des dossiers d'événements candidats à une labellisation départementale à flavie.patchie@onacvg.fr

AGRICULTURE

Ouverture de la téléprocédure "Aide de crise bio du 25/03/24 au 03/05/24

Le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) a annoncé le 28 février un nouveau soutien de 90M€ accordé à la filière biologique, après une aide de 104 M€ en 2023, qui a été approuvée par la Commission Européenne début mars.

Ceci témoigne de l'engagement continu de l'État à maintenir le potentiel de production biologique français, dans un contexte de difficultés conjoncturelles persistantes. Il s'agit d'une **aide d'État**.

Les principaux critères d'éligibilité de ce fonds d'aide sont :

La spécialisation :

- Soit à 100% en agriculture biologique et/ou en conversion : 100% de la production agricole primaire devra être certifiée en agriculture biologique et/ou en conversion ;
- Soit être spécialisé à plus de 85% en agriculture biologique : être certifié en agriculture biologique et/ou en conversion et avoir un chiffre d'affaires issu de l'agriculture biologique représentant plus de 85% du chiffre d'affaires total de l'exploitation sur l'exercice indemnisé.

Le critère économique :

L'exploitation devra avoir subi les dégradations suivantes d'un de ses indicateurs économiques :

- Soit une perte d'Excédent brut d'exploitation (EBE) en 2023/24 (dernier exercice clos entre le 1er juin 2023 et le 31 mai 2024), supérieure ou égale à 20 % par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés entre juin 2018 et mai 2020 ;
- Soit une perte du chiffre d'affaires en 2023/24 supérieure ou égale à 20 % sur l'exercice indemnisé par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés entre juin 2018 et mai 2020.

L'aide compensera jusqu'à 50 % de la perte d'EBE, et devra représenter **un montant minimum de 1 000 €**.

L'aide sera **plafonnée à 30 000 €** par exploitation, ce plafond étant **porté à 40 000 € pour les jeunes agriculteurs et nouveaux installés**. Un stabilisateur budgétaire pourra être appliqué dans le cas où les demandes éligibles dépasseraient l'enveloppe budgétaire.

+ Déposer un dossier jusqu'au vendredi 3 mai 2024 sur le site FranceAgriMer : franceagrimer.fr



Le MuMo x Centre Pompidou : le musée mobile pour rendre la culture toujours plus accessible est dans l'Eure !

Le MuMo ou Musée Mobile est un dispositif de camion-musée mis en place afin d'amener l'art contemporain et la création au plus proche de ceux qui en sont éloignés.

Ce musée itinérant est une solution différente pour lever les barrières symboliques, économiques ou géographiques d'accès aux musées.

Pour sa tournée de 10 semaines dans l'Eure le MuMo x Centre Pompidou présentera une exposition intitulée « Être(s) Vivant(s) », composée de 25 œuvres, toutes imaginées autour des éléments naturels. Une thématique large qui interroge le lien qu'entretiennent les hommes avec la planète.

Cette exposition, qui mobilise l'ensemble des acteurs du territoire (éducation nationale, politique de la ville, collectivités, département, préfecture...), s'adresse à tous les publics et toutes les générations, aussi bien aux particuliers qu'aux groupes scolaires.

L'exposition s'installera en zone rurale, périurbaine et dans les quartiers prioritaires. L'objectif est de donner la possibilité à tous les Eurois d'accéder à la culture et d'en être acteur grâce aux ateliers participatifs de création d'œuvre artistique.

Art et sport, un projet à double entrée :

Le MuMo est labellisé par Paris 2024 dans le cadre de l'Olympiade Culturelle. En effet, il imagine avec ses partenaires locaux des projets de rencontres entre le milieu sportif et l'art moderne. Ces expositions co-crées ont pour objectifs de rapprocher les publics éloignés des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Programme de la tournée :

Ce camion sera à découvrir dans l'Eure entre le 8 avril et le 27 septembre 2024 :

- Du 15 au 19 avril à Saint-Aubin-D'Ecrosville et au Neubourg ;
- Du 23 au 27 avril aux Andelys ;
- Du 10 au 15 juin à Verneuil ;
- Du 17 au 21 juin à Beuzeville ;
- Du 24 au 28 juin à Conches-en-Ouche ;
- Du 22 au 26 à Évreux ;
- Du 29 juillet au 2 août à Val-de-Reuil ;
- Du 16 au 20 septembre sur le territoire de l'intercommunalité de Bernay ;
- Et du 23 au 27 septembre sur celui de la Communauté de communes du Pays du Vexin Normand.



+ Retrouvez le programme du MuMo dans l'Eure, sur le site internet de la préfecture.

Campagne de l'Agence Nationale du Sport (ANS) relative aux subventions d'équipements sportifs

La campagne de l'Agence Nationale du Sport (ANS) relative aux subventions d'équipements sportifs est ouverte **jusqu'au 13 mai 2024**.

Dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques souhaite augmenter le nombre d'équipements sportifs. Pour ce faire, il s'appuie sur l'Agence Nationale du Sport qui a reconduit l'appel à projet « Plan 5000 terrains de sport » pour l'année 2024.



Il oriente désormais l'implantation des équipements dans ou à proximité des établissements scolaires en appui et en cohérence avec le déploiement des politiques publiques destinées à développer les activités physiques et sportives des jeunes : 2 h de sport supplémentaire au collège et 30 minutes d'activités physique quotidienne dans les écoles du 1^e degré.

Ce plan est ouvert à tous les territoires. Toutefois et conformément à la convention constitutive de l'Agence, une priorité sera donnée aux territoires carencés urbains et ruraux afin de réduire les inégalités territoriales. Un tiers des équipements financés dans chaque région devra être situé dans ou à proximité des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Le plan se décline dorénavant en 3 axes :

- Axe 1 : **Construction d'équipements sportifs de proximité extérieurs** : plateaux multisports, de fitness, ou de sport santé, terrains de basket 3x3, pistes de padel, skate-park, blocs d'escalade...
- Axe 2 : **Aménagement de cours d'école actives et sportives** : notamment les équipements répertoriés à l'axe 1, sont en revanche exclus les balançoires et toboggans,
- Axe 3 : **Construction et rénovation d'équipements sportifs structurants** : piscines, salles multisports et gymnases...

Les crédits permettent également de financer :

- des équipements sportifs et matériels lourds **en faveur des personnes en situation de handicap** ;
- des équipements sportifs **dédiés au rugby**.

- +
- En savoir plus sur le [site de l'Académie de Normandie](#)
- Dépôt des demandes de subventions sur la plateforme [InfraSport](#) : <https://infrasport.agencedusport.fr> après avoir pris l'attache des services déconcentrés du ministère :
 - Olivia LE CANU : accompagnement administratif et ouverture des droits à la plateforme INFRASPORT après une première analyse d'éligibilité : olivia.le-canu@ac-normandie.fr / 02 32 08 88 60
 - Élodie GUENARD DUHAMEL : première information technique : elodie.guenard-duhamel@ac-normandie.fr / 07 88 74 98 90
 - Olivier MORIN : référent régional équipements sportifs : olivier.morin@ac-normandie.fr / 02 32 08 88 46



27 médaillés mis à l'honneur à la Préfecture

Vendredi 5 avril 2024 en fin d'après-midi dans le salon d'honneur de la Préfecture, une cérémonie était organisée pour la remise de la médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif à 27 récipiendaires.

La médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des séjours de vacances, des œuvres de plein air,

des activités de loisir social et de l'éducation populaire ou d'activités associatives au service de l'intérêt général. La soirée s'est terminée par une démonstration de basket adapté par le club de l'Union Sportive Louversey Pays d'Ouche.

POLITIQUE DE LA VILLE



Appel à projets « Explore l'Europe » !

Depuis 2010, l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) déploient un appel à projets conjoint, visant à :

- encourager l'implication des jeunes résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) dans des projets à vocation socio-éducative ;
- favoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets ;
- aider à la mobilité notamment européenne.

Ce dispositif vise à soutenir le départ des jeunes âgés de 16 à 25 ans n'étant jamais ou rarement partis en vacances et résidant au sein d'un quartier prioritaire de la ville. L'appel à projets a connu un fort succès en 2023 et l'enveloppe dédiée a permis à plus de 2 800 jeunes de partir en séjour, dont plus de 53% pour la première fois.

Fort de cette réussite et pour accompagner plus de jeunes, 1 078 881€ sont consacrés en 2024 à cet appel à projets.

L'appel à projets 2024, qui s'adresse aux structures publiques ou associatives, à vocation sociale, médico-sociale, socio-éducative, porte sur les priorités suivantes :

- équilibrer les objectifs en matière de parité en favorisant les projets mixtes ;
- encourager les projets orientés vers l'activité physique et la pratique sportive compte-tenu des Jeux Olympiques Paris 2024 ;
- privilégier les primo-partants et diversifier les structures porteuses ;
- encourager les porteurs de projets à réduire autant que possible l'empreinte carbone des moyens de transport.

Le soutien financier de l'ANCV et de l'ANCT ne pourra pas dépasser 190 € par jeune par jour et est plafonné à 400 € par jeune participant.

Ce dispositif vise à soutenir le départ des jeunes âgés de 16 à 25 ans n'étant jamais ou rarement partis en vacances et résidant au sein d'un quartier prioritaire de la ville. L'appel à projets a connu un fort succès en 2023 et l'enveloppe dédiée a permis à plus de 2 800 jeunes de partir en séjour, dont plus de 53% pour la première fois.


Fort de cette réussite et pour accompagner plus de jeunes, 1 078 881€ sont consacrés en 2024 à cet appel à projets.

L'appel à projets 2024, qui s'adresse aux structures publiques ou associatives, à vocation sociale, médico-sociale, socio-éducative, porte sur les priorités suivantes :

- équilibrer les objectifs en matière de parité en favorisant les projets mixtes ;
- encourager les projets orientés vers l'activité physique et la pratique sportive compte-tenu des Jeux Olympiques Paris 2024 ;
- privilégier les primo-partants et diversifier les structures porteuses ;
- encourager les porteurs de projets à réduire autant que possible l'empreinte carbone des moyens de transport.

Le soutien financier de l'ANCV et de l'ANCT ne pourra pas dépasser 190 € par jeune par jour et est plafonné à 400 € par jeune participant.

Si le dispositif est piloté à l'échelon national par les deux agences, il est déployé et financé via les services déconcentrés de l'État. En préfecture, le dossier est suivi par le bureau de la mission politique de la ville.

 Contact pref-politique-ville@eure.gouv.fr ou rendez-vous sur [le site internet de la préfecture](#)

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Lettre d'information sur les élections européennes

Retrouvez sur le [site internet de la préfecture](#), les lettres d'information du bureau de la citoyenneté et des élections de la préfecture de l'Eure. Vous pouvez également vous y abonner pour recevoir directement chaque nouveau numéro : pref-elections@eure.gouv.fr

Jusqu'aux élections du 9 juin, vous retrouverez dans Ligne directe, les informations pratiques et utiles sur la préparation de ces élections.

Un processus électoral accessible à tous

Depuis 2019 les personnes en situation de handicap doivent pouvoir voter. C'est notamment le cas d'une personne sous régime de protection juridique (tutelle ou curatelle).

La loi prévoit une obligation d'accessibilité des bureaux de vote et des techniques de vote quel que soit le handicap.

	Demande de procuration	Vote
L'électeur peut se déplacer	<ul style="list-style-type: none">• dans un commissariat de police• dans une gendarmerie• dans le Tribunal judiciaire.	Le mandataire vote pour l'électeur ou l'électeur se déplace : les bureaux de vote doivent être accessibles à toutes personnes : <ul style="list-style-type: none">• Accès au bureau de vote• Accès à l'isoloir• Accès à la liste d'émargement• L'aide d'un autre électeur est possible en cas de besoin.
L'électeur ne peut pas se déplacer	<ul style="list-style-type: none">• l'électeur envoie un courrier à un officier de police pour demander à l'officier de police de venir à votre domicile.• il doit mettre avec le courrier une attestation sur l'honneur, c'est-à-dire un document qui dit qu'il ne peut pas se déplacer. Il doit signer ce document.• procuration 100 % dématérialisée, si la personne est détentrice d'une identité numérique certifiée en mairie habilité. Il faut être titulaire d'une carte d'identité nouveau format dite CNle.	Le mandataire vote pour l'électeur
L'électeur est sous tutelle ou curatelle	La procuration ne peut être donnée : <ul style="list-style-type: none">• au tuteur ou curateur si c'est un professionnel• aux professionnels qui l'accompagne (éducateur, médecin, secrétaire, aide à domicile etc...)	Le mandataire vote pour l'électeur ou l'électeur se déplace pour voter lui-même et l'aide d'un autre électeur est possible pour faciliter l'accès au vote en cas de besoin.

+ Retrouvez les lettres d'informations complètes sur le [site internet de la préfecture](#)

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

